



Labellisation E3D

des

écoles

**Ecole en démarche
de développement
durable**

Pourquoi ? Comment ?



Sommaire



Pourquoi ?
Les enjeux éducatifs

Qu'est-ce que la
Labellisation E3D ?

Dispositif de
labellisation

Quelles plus-values ?

Accompagnement
des directrices et
directeurs





- **La labellisation « E3D »** a été développée par le ministère chargé de l'éducation nationale pour **reconnaître et encourager** les écoles qui s'engagent dans des actions permettant de faire de leur établissement un lieu d'apprentissage global du développement durable. Il est attribué chaque année par la Mission Académique EDD pour 3 ans.

<https://eduscol.education.fr/1118/la-labellisation-e3d>

- **L'éducation au développement durable** ne constitue pas une nouvelle discipline des programmes mais un champ par lequel toutes les disciplines sont concernées. Elle se construit dans les écoles autour des 6 thématiques déclinées dans les repères de progression et attendus de fin de cycle, de la maternelle au lycée : **Biodiversité et écosystèmes, Alimentation et santé, Eau et climat, Gestion des ressources naturelles, Aménagement des territoires, Numérique.**

<https://eduscol.education.fr/3921/l-education-au-developpement-durable-dans-le-cadre-des-enseignements>

- **Les actions structurées autour de ces six thèmes** permettent de travailler les contenus disciplinaires des programmes des 3 cycles, notamment les fondamentaux mais également ELM/QLM/HG, les sciences, l'EAC et l'EMC. **La labellisation E3D** permet d'impulser progressivement des actions pédagogiques en fédérant une équipe d'école autour d'un projet en EDD.
- Chacun de ces projets permet de concourir à la réalisation d'un des **17 ODD de l'ONU – objectifs de développement durable –** de l'agenda 2030

[https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/?](https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/)





Pourquoi s'engager dans une démarche de labellisation ?

- **Pour valoriser les actions déjà existantes dans de nombreuses classes des écoles maternelles et élémentaires, impulser un travail d'équipe :** développer, structurer et pérenniser ces actions autour de parcours des élèves en EDD.
- **Pour former les citoyens et citoyennes de demain aux enjeux de l'EDD.**

Chacune des actions mises en place dans votre école pour demander la labellisation E3D participe à la formation de futurs citoyens et futures citoyennes capables de comprendre la complexité des thématiques du développement durable et la nécessité d'adopter des comportements éco responsables.

Cette labellisation est l'opportunité de lancer des actions qui permettent aux élèves et équipes d'école de vivre leur école comme un lieu d'apprentissage concret du développement durable à l'échelle de leur territoire : applications concrètes avec le choix des fournitures, les économies d'énergie, la préservation de l'eau, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets et leur recyclage, etc.

- **Pour travailler les compétences psychosociales** avec les projets en EDD. <https://eduscol.education.fr/3901/developper-les-competences-psychosociales-chez-les-eleves>
- **Pour construire une culture civique** avec les projets en EDD en élémentaire (voir p 5 nouveaux programmes EMC)
https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel934_annexe_ok.pdf



Quelles plus-values ?



Pourquoi s'engager dans une démarche de labellisation E3D ?

- **Fédérer l'équipe et la communauté éducative** autour d'un projet commun.
- **Valoriser les actions déjà existantes, impulser un travail d'équipe pour les développer et les pérenniser progressivement en les structurant** autour de parcours élèves en EDD.
- **Renforcer la liaison entre la maternelle et l'élémentaire et/ou l'élémentaire et le collège** lorsque les équipes s'engagent ensemble dans cette démarche.
- **Faire du lien avec les familles, notamment celles éloignées de l'école** qui peuvent se sentir en difficulté sur les thématiques scolaires habituelles, par le biais d'actions concrètes (tri des déchets, économie d'énergie, qualité de l'alimentation, jardin/compost, etc.), et leur donner envie de s'impliquer davantage.
- Donner de la visibilité à vos actions, **valoriser votre engagement pour** faciliter l'obtention de financement d'équipements ou de projets EDD avec intervenant.
- Enfin, elle fait l'objet fait d'une **inscription dans le volet culturel du projet d'école**, et les actions sont inscrites automatiquement dans le parcours EAC des élèves via la plateforme Adage.





- **La demande de labellisation** se fait en ligne sur un appel à projets **Adage** du 3 novembre au 16 janvier.
- Un courriel de recevabilité des candidatures est envoyé fin janvier
- Les labellisations de niveau 1 sont attribuées sur dossier, celles des niveaux 2 et 3 après visite de l'école entre les mois de février et mai.
- Les résultats définitifs sont officialisés par un courrier de la Rectrice au mois de juin.

Niveau 1 - Engagement - Première étape vers une démarche globale, permettant d'identifier des axes d'évolution

Niveau 2 - Approfondissement - Mise en œuvre d'une stratégie plus exigeante qui s'adresse à tous les élèves en priorisant leur engagement dans des actions concrètes et réfléchies.

Niveau 3 - Expertise - La démarche E3D fait partie intégrante du pilotage de l'école.

Soit la commission vous attribue **le niveau 1 sur dossier**, soit elle souhaite vous attribuer un **niveau 2 ou 3** et vous proposera une **visite** lors de laquelle vous pourrez valoriser vos actions selon les modalités de votre choix. Visite de l'école avec des élèves, visite de classes, exposition des traces écrites des actions, échanges avec des élèves, avec des enseignants, rencontre des différents personnels ou partenaires impliqués (dont la municipalité et les parents d'élèves) qui pourront se rendre disponibles, etc.

Vous pouvez consulter la grille utilisée par la commission pour identifier **les critères d'attribution** de chacun des 3 niveaux de labellisation : https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/IMG/pdf/grille_labellisation_e3d_indiv_bo_24-09-2020_vierge.pdf



Accompagnement des directrices et directeurs



- **Deux webinaires d'accompagnement des directrices et directeurs : jeudi 16 octobre et jeudi 13 novembre de 12 à 13h.**
- **Les documents d'accompagnement :**
 - Le guide
 - Grille avec les critères précis permettant d'atteindre chacun des trois niveaux de labellisation
 - Un document d'aide à la saisie pour compléter le formulaire Adage

Il est possible de **s'inspirer des demandes des années précédentes** sur le **blog EDD 69**, en consultant les projets des écoles labellisées qui ont construit des diaporamas de présentation pour les visites de la commission

<https://edd69.enseigne.ac-lyon.fr/wordpress/?cat=43>

Sophie Blayac, Conseillère Pédagogique Départementale en EDD, est à votre écoute pour vous accompagner dans cette démarche.

Sophie.blayac@ac-lyon.fr